



Procès-Verbal **Commission Régionale de l'Arbitrage**

Réunion du 20 Septembre 2021

Président : Jean-Marc SALZA (jmsalza@laurafoot.fff.fr)

Secrétaire : Nathalie PONCEPT

RAPPEL

Tout arbitre ayant une licence validée qui n'aurait aucune désignation lors d'une journée complète doit en informer son désignateur.

TESTS PCR

Pour les personnes utilisant un test PCR au titre du pass sanitaire, pour être certain qu'il soit valide lors du contrôle il est impératif que le **prélèvement soit effectué moins de 72h avant l'heure du coup d'envoi** ou du début de l'évènement concerné.

RATTRAPAGE DES TESTS PHYSIQUES ET DE L'AG

- Jeudi 11 novembre 2021 à Lyon (Tola Vologe)
- **Futsal** : dimanche 31 octobre 2021 à Oullins

STATUT DE L'ARBITRAGE de la LAuRAFoot

Article 41.1 Nombre d'arbitres au statut aggravé de la LAuRAFoot.

La Commission Régionale de l'Arbitrage publiera chaque saison avant le 30 septembre le nombre d'arbitres désignés dans chaque compétition citée dans le précédent paragraphe, FFF, LFP, Ligue et District jusqu'au niveau D3. Faute de publication c'est le nombre de la saison précédente qui sera acté.

Niveau de Compétition seniors	Nombre d'arbitres désignés
Ligue 1	3
Ligue 2	3
N1	3
N2	3
N3	3
R1	3
R2	3
R3	3
D1 ex LAF	1
D1 ex LRAF	3
D2	1
D3	1
D1 Fém.	3
D2 Fém.	3
R1 Fém.	1
R2 Fém.	1
Niveau de Compétition jeunes	Nombre d'arbitres désignés
U20 R1	3
U20 R2	1
U18 R1	3
U18 R2	1
Autres	1

DESIGNATEURS

BEQUIGNAT Daniel	Observateurs AAR1 AAR2 AAR3	☎ 06 81 38 49 26 - Mail : daniel.bequignat@wanadoo.fr
BONTRON Emmanuel	Dési Futsal Observateurs Futsal	☎ 07 89 61 94 46 - Mail : emmanuel.bontron@orange.fr
BOUGUERRA Mohammed	Dési ER R1 R2	☎ 06 79 86 22 79 - Mail : mo.bougerra@wanadoo.fr
CALMARD Vincent	Dési JAL1 JAL2	☎ 06 70 88 95 11 - Mail : vincent.calmard@orange.fr
CLEMENT Louis	Représentant arbitres Conseil de Ligue	☎ 06 29 06 73 15 - Mail : louis.clement58@hotmail.fr
COLAUD Yvon	Observateurs JAL Cand JAL	☎ 07 86 25 57 48 - Mail : ycolaud@orange.fr
DA CRUZ Manuel	Futsal	☎ 06 63 53 73 88 - Mail : dacruzmanu@gmail.com
GRATIAN Julien	Observateurs R1 R2	☎ 06 76 54 91 25 - Mail : julien.gratian@orange.fr
MOLLON Bernard	Dési R3 CandR3 Discipline	☎ 06 03 12 80 36 - Mail : bernard.mollon@orange.fr
ROUX Luc	Dési AAR1 AAR2 AAR3 Foot Entreprise Observateurs R3 CandR3 CandAAR3	☎ 06 81 57 35 99 - Mail : luc.roux@wanadoo.fr
VINCENT Jean-Claude	Dési Cand JAL Pré-ligue Appel	☎ 06 87 06 04 62 - Mail : jcvincent2607@gmail.com

DESIGNATIONS

Seuls les arbitres ayant un dossier complet (Fiche de Renseignements informatisée saisie par vos soins, Dossier Médical validé par la Commission Régionale Médicale, licence 2021/2022 validée et engagement de présenter un pass sanitaire pour le match) sont désignables pour les compétitions.

La CRA rappelle que toutes les communications concernant les désignations doivent passer par le service compétitions, les désignateurs ne devant recevoir l'information qu'en copie afin d'éviter toute perte d'information.

PORTAILS DES OFFICIELS (ex Mon Compte FFF)

Outre les désignations, des messages peuvent vous être adressés par ce portail, veuillez à les consulter. Une rubrique Documents sera aussi progressivement enrichie.

RAPPEL DES HORAIRES D'ARRIVEE AU STADE AVANT LES RENCONTRES

Coupe de France jusqu'au 6^{ème} tour : 1h30 avant l'heure officielle de la rencontre

D2 Féminines : 1h30 avant l'heure officielle de la rencontre

Championnat National Futsal : 1h30 avant l'heure officielle de la rencontre

CN2, CN3 et R1 : 1h30 avant l'heure officielle de la rencontre

Autres compétitions, Jeunes, Féminines, Futsal : 1h00 avant l'heure officielle de la rencontre

COURRIERS DES LIGUES

Ligue de Paris Ile de France : Demande de transfert du dossier de Bastien MOSSIEC. Le nécessaire sera fait.

COURRIERS DES ARBITRES

BARON Florian : Nous enregistrons votre présence à l'AG du samedi 18 septembre 2021 à Cournon.

BRIQUET Christophe : Nous enregistrons votre présence à l'AG du samedi 18 septembre 2021 à Lyon.

JARJAVAL Romain : Certificat médical d'indisponibilité jusqu'au 9 octobre 2021.

POITEVIN Nolwen : Nous enregistrons votre demande d'année sabbatique pour la saison 2021/2022.

VAREILLE Julien : Nous enregistrons votre absence à l'AG du samedi 18 septembre, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir un justificatif de votre voyage.

EXTRAIT DE PV DU BUREAU PLENIER DU 20 SEPTEMBRE 2021

« 3/ Compétitions 2021/2022.

c/ Désignation des arbitres assistants en U18 et U20 :

Pour les championnats U18 R1 et U20 R2, la Ligue demande aux Districts de lui fournir des arbitres pour pouvoir assurer la désignation de 3 arbitres officiels sur chaque rencontre.

Toutefois, devant faire face à un manque d'arbitres conséquent, la question se pose de ne plus désigner d'arbitres assistants officiels dans l'une de ces compétitions.

- **Après réflexion, le Bureau Plénier décide, à titre provisoire et à l'unanimité, de remettre à disposition des Districts les arbitres assistants officiels désignés sur les rencontres du championnat U20 R2, soit un total de 36 arbitres.**
Les clubs devront donc fournir les arbitres assistants bénévoles.

d/ Traitement des hors-jeux par les arbitres assistants bénévoles :

Suite à une question posée lors d'une réunion de clubs, le Bureau Plénier doit clarifier la situation et déterminer la règle à appliquer concernant le traitement des hors-jeux par les arbitres assistants bénévoles.

Avant la fusion, les arbitres assistants bénévoles de l'ex-Auvergne étaient autorisés à lever le drapeau pour signaler les hors-jeux (dans la mesure où ils avaient suivi une formation), alors qu'en ex-Rhône-Alpes cela leur était interdit (car ces derniers, au contraire, n'étaient pas formés).

Après la fusion, le fonctionnement n'a pas changé et les formations envisagées sur le territoire de la Ligue n'ont pu avoir lieu du fait de la pandémie. Il n'y a donc pas d'uniformité de traitement sur tout le territoire.

- **Après discussion, le Bureau Plénier décide à l'unanimité d'appliquer les règles suivantes :**
- **Matches entre équipes de l'ex-Auvergne : les arbitres assistants bénévoles sont autorisés à signaler les hors-jeux.**
 - **Matches entre équipes de l'ex-Rhône-Alpes : les arbitres assistants bénévoles ne sont pas autorisés à signaler les hors-jeux.**
 - **Matches entre équipes des deux secteurs : les arbitres assistants bénévoles ne sont pas autorisés à signaler les hors-jeux ».**

Le Président,

La Secrétaire,

Jean-Marc SALZA

Nathalie PONCEPT